CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2009

(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ETAIENT PRESENTS :

D. BREUILLER, **Maire** C.METAIRIE, D.WEISSER, M. STAAT, AM. GILGER, S.SAPOVAL, C.DELAHAIE, M.P.REYNAUD, P.MIRVILLE, C.RANSAY **Adjoints,** E.OGIEZ, G.BACHELEY, F. KETFI, P.DEVEAUX, J.M.ARBERET,
J.F MARGUERIN, M.C. GAIGNEUX, R.ZANHE LOU, A.RAJCHMAN, A.BOUCHAIB, A.KOWACEVIC-FLAMARY, JS. SZAKOW, S.LABROUSSE, A.YONKEU, S. LERICQ, E.BLUM, C.DI GENNARO, F.CLAVURIER, C.BILKE, D.JACQUIN, S. GANNE-LEVY H.PECCOLO **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

A.PELHUCHE, ayant donné pouvoir à C. METAIRIE.

EXCUSE : /

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

E. BLUM

Avant d'ouvrir la séance du Conseil, Monsieur le Maire donne la parole aux représentants des jeunes venus ce jour porteurs d'une pétition signée par plus de 200 personnes afin de protester contre la fermeture « sans aucune concertation et sans information » du parc Monmousseau.

Dans sa réponse, Monsieur le Maire reconnait une communication défaillante, un manque d'information à propos de la fermeture de ce terrain. Le projet de construction du groupe scolaire à l'emplacement du foyer pour Personnes Agées prévoit bien la restitution d'un terrain en libre accès, mais ce terrain doit être fermé pour des raisons de sécurité pendant les travaux.
Monsieur le Maire propose qu'une rencontre ait lieu à partir du 5 février prochain entre les jeunes de ce quartier et Amigo Yonkeu, conseiller délégué en charge de la jeunesse, afin de leur présenter le projet, voire de l'améliorer. Il propose également que soit examinée la possibilité d'orienter le chantier afin de laisser le terrain en libre accès le plus longtemps possible.

La séance est ensuite ouverte à 20h50.

1. Désignation du Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur E. BLUM est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite aux Conseillers municipaux l'inscription en urgence d'un vœu à l'ordre du jour à propos des combats dans la bande de Gaza.

Le Conseil,
Par 32 voix pour,
et une abstention,

(S. GANNE LEVY)

accepte l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour.

2. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2008

Le Conseil,
à l'unanimité,

approuve le Compte-rendu.

BUDGET PRIMITIF 2009 :

3. Budget Principal

Le budget est présenté en équilibre à hauteur de ***46.545.248 €*** décomposé en section de fonctionnement pour un montant de ***34.400.332 €*** et en section d'investissement pour un montant de ***12.144.916 €*** compte tenu des opérations d'ordre.

L'élaboration du Budget Primitif 2009 a été effectuée conformément aux orientations politiques, examinées lors du débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2008 :

- La nécessité d'augmenter la part de l'autofinancement dédié aux investissements
- La maîtrise de l'emprunt
- Le besoin de mieux appréhender l'évolution de la masse salariale, en particulier en étudiant plus finement les différentes composantes
- L'exigence de limiter au maximum la pression fiscale.

Les recettes réelles de gestion observent une croissance de l'ordre de **1,60 %** par rapport à 2008, les dépenses de gestion hors intérêts de la dette une progression de **3,01 %**.

L'épargne nette pour 2009 a atteint quasiment le même niveau que 2008 soit 2.444 K€. **Cela a permis de financer 654 K€ de projets nouveaux et participer à l'autofinancement des investissements pour 1.790 K€.**

L'EVOLUTION D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le montage du budget primitif 2009 a été élaboré avec les indicateurs suivants :

- Fiscalité directe locale (TH – TF – TFNB) : Base imposition : +1,6 % et taux : 0%
- Projection de la dette avec un taux de 4,50% appliqué sur l'encours à taux variable.
- Dotation de Solidarité Communautaire : inscription 1.675.000 €.
- Fonds de concours « DSC » versés par la CAVB : 1.465.000 €.
- Charges de personnel : Méthode de calcul :
  - ° Nombre de points d'indice à effectif constant
  - ° Prise en compte du déroulement des carrières
  - ° Revalorisation minimale de la valeur du point d'indice de 0,5% en moyenne.
- Dotation Globale de Fonctionnement : +1%.
- Recours à l'emprunt à hauteur de 1.800.000 €
- Autofinancement au minimum équivalent à celui de l'année 2008.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT s'élèvent à 30.002 K€

Une évolution des dépenses totales de fonctionnement y compris les intérêts de la dette de **2,91% soit + 842 K€** (évolution de 1,9 % entre 2007 et 2008).

L'épargne nette dégagée a permis de financer des projets nouveaux à hauteur de **654 K€** présentés ci-dessous par axe, ce qui explique en partie l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

- Développement Durable Urbain (PDL…)	49
- Education (livre de prix de fin d'année)	27
- Efficience Service Public	1
- Ouverture – Convivialité – Animation (50° anniv. Du Chap. Vert, dépose matériel illumination,…)	187
- Solidarité (Maison des Solidarités, Petite Enfance…)	190
- Sécurité et tranquillité (Médiation de nuit)	200
	654

Les charges de personnel qui représentent près de **64%** des dépenses réelles de fonctionnement **conservent une croissance modérée de 1,54%** au fil de l'eau.
La prise en compte de projets nouveaux (Mise en place d'une équipe de médiation de nuit composée de 5 personnes + 1 coordonnateur de jour, ouverture de la crèche multi accueil le mercredi à partir de septembre 2009 dont 2 agents à temps plein) ayant une incidence sur ce poste budgétaire à hauteur de 255 K€, et porte ainsi son évolution **à 2,94%.**

Bien que difficilement compressibles, **les intérêts de la dette représentant 2,84%** du budget, poursuivront leur tendance à la baisse durant les prochaines années.

Les charges à caractère général à hauteur de **25%** correspondent aux crédits nécessaires pour la mise en œuvre des orientations politiques et notamment les nouveaux projets pour **399 K€.**

SITUATION DE L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Il a été combiné 2 principes, le premier consiste à prévoir une évolution des taux variables futurs à 4,50% appliquée sur l'ensemble de la dette à taux variable qui représente 19 % au 1er janvier 2009.La seconde conçoit une capacité à emprunter à hauteur de 1.800.000 € au taux de 4,50% sur 20 ans.

Amélioration de la capacité de désendettement : en effet en 2002, il fallait 10 ans pour rembourser l'encours avec notre épargne brute et aujourd'hui 6 ans.

L'annuité de la dette est quasiment stable par rapport à l'année 2008 (3.424 K€) et (3.456 K€) pour 2009.
Depuis 2004, la ville a totalement inversé le profil de sa dette. En effet, les emprunts à taux fixe représentaient 20% contre 80% pour les emprunts à taux variable.
Ce profil de la dette avait permis de mettre en place de 1997 à 2004 un instrument de couverture de type SWAP avec la Société Générale.
Cette opération d'échange avait rapporté à la ville un gain net de : **80.766 €.**

Profitant des taux fixes au plus bas, la ville a mobilisé ses nouveaux emprunts à taux fixe, tout en procédant au réaménagement d'un certain nombre de prêts à taux variable en taux fixe.
Cette stratégie nous a donné raison afin de garantir une sécurité au regard de la volatilité des taux qui existe aujourd'hui.
Ce qui renvoi à un encours de 81% à taux fixe et 19% à taux variable au **31 décembre 2008** pour un montant total de **22.118 K€.**

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT se montent à 34.200 K€

Les recettes totales de fonctionnement augmentent de **1,60%** soit **+ 538 K€**.
La pression fiscale des taxes ménages (TH – TF) stagne grâce à la croissance des bases d'imposition dont l'augmentation est estimée à plus **6%** pour l'année 2009 en prenant en compte la livraison de l'immeuble de bureaux « Le Visium », les 102 logements de la Cité Paysagère et les logements rendus vacants concernant le bâtiment A de la Vache Noire.
L'accroissement des bases d'imposition génère un produit fiscal supplémentaire **de 476 K€.**
Dans l'attente de la connaissance définitive des bases fiscales, il est proposé de ne pas augmenter les taux pour la **6ème année consécutive.**
Le produit fiscal de ces 3 taxes est estimé à **12.330 K€** soit **36%** des ressources du budget.

Le reversement de TP par la Communauté d' Agglomération sous la forme de fonds de concours est estimé à **1.465 K€** contre **951 K€** en 2008. (Conséquence du reversement de la TP de l'immeuble de bureaux « Le Visium »)

Les concours financiers de l'Etat :
L'enveloppe normée englobe désormais la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat
Le Projet de Loi de finances 2009 prévoit de limiter la croissance des crédits aux collectivités locales à 2%.

Désormais, la DGF est indexée sur l'inflation prévisionnelle et non sur l'index réel des prix.

A compter de 2009, le montant de la DGF à répartir sur l'ensemble des collectivités locales progresse comme l'inflation prévisionnelle associée au projet de loi de finances (+ 0,50% et 1%), la référence à la croissance économique prise en compte par le passé à hauteur de 50% est abandonnée.

Par ailleurs, le recalage de la DGF qui permettait de prendre en compte l'écart entre l'inflation prévisionnelle et l'inflation constatée à postériori est supprimée.

En 2009, le complément de garantie, institué en 2005 à l'occasion de la réforme de la DGF, est égal pour chaque commune au montant de 2008 diminué de 2%.soit pour Arcueil : – 44.000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement représente 12% des ressources de la collectivité. Son estimation prend en compte le recensement complémentaire.

Réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine
Afin de concentrer l'effort financier sur les communes les plus démunies et améliorer la péréquation communale, une réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale est envisagée.

Cette réforme pourrait impliquer pour nombre de communes, une perte d'éligibilité à la DSU. Pour notre ville elle estimée à 168 K€.

LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE A VENIR :

Les ressources pour financer les investissements de l'année à venir se décomposent comme suit :

- Autofinancement structurel	1.789.700 €
- Recettes propres d'investissement	3.476.000 €
- Emprunt	1.800.000 €
Total	***7.066.000 €***

- Les investissements récurrents :

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'entretien courant, à la mise en conformité (réseaux, électricité…) du patrimoine et au renouvellement du mobilier **Total = 1 106 000€.**
(Renouvellement quinquennal informatique, Mobilier et Matériel spécifique des services,…)

- Les opérations annuelles:

Sont regroupées les opérations de moyenne envergure tels que : travaux de gros entretien, d'amélioration ou de transformation **Total = 1 444 000€**
(Primaire Barbusse peinture - Faux plafonds – électricité, Maternelle D. Casanova - Etanchéité toiture, Elémentaire Ferry Signac –Menuiseries, Gymnase L. Dimet - Ouvrants – peinture – douches, Maison des solidarités - Aménagements extérieurs)

- Les opérations à financement pluriannuel = Total 4 471 000€

Quelques exemples :
- La Maisons des Solidarités
- Ecole « Monmousseau »
- Ecole Kergomard
- Maison de la Bièvre

Après avoir entendu D. WEISSER, JM. ARBERET, C. METAIRIE, H. PECCOLO, D. JACQUIN, S. GANNE LEVY, E. BLUM, AM. GILGER, et Monsieur le Maire,

Le Conseil,
par 28 voix pour,
et 5 abstentions,

(D. JACQUIN / S. GANNE-LEVY / C. DI GENNARO / F. CLAVURIER / C. BILKE)

adopte le Budget Primitif 2009 par chapitre en dépenses et en recettes.

4 Approbation dans le cadre du Budget Primitif 2009 des subventions et participations versées.

L'attribution des subventions ou des participations doit être votée façon individualisée
Le montant total des subventions et participations s'élève à : ***1.680.770 €***.

Après avoir entendu D. WEISSER, D. JACQUIN, H. PECCOLO, M. STAAT, et Monsieur le Maire,

Après avoir entendu que les Conseillers municipaux suivants, partie prenante de directions associatives, ne prenaient pas part au vote :

- C. DELAHAIE (Femmes Solidaires)
- E. OGIEZ (Association des locataires OPIHLM Arcueil-Gentilly)
- P. DEVEAUX (Coincidences)
- A. BOUCHAIB (ACME)
- A. KOWACEVIC-FLAMARY (PARADE)
- A. YONKEU (VISION NOVA)
- E. BLUM (INNOVAM)
- D. JACQUIN (Football Club Communal d'Arcueil)
- S. GANNE-LEVY (AJA et Jardins Familiaux)

Le Conseil,
Madame H. PECCOLO ne prenant pas part au vote ,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve les **subventions – Les Unions Locales exceptées** – telles qu'elles figurent en annexe de la délibération.

Les Unions Locales (CGT, CFDT, FSU) :

Le Conseil,
par 27 voix pour,
2 voix contre,

(D. JACQUIN / S. GANNE-LEVY)

3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

et Madame H. PECCOLO ne prenant pas part au vote,

approuve les subventions attribuées aux Unions Locales telles qu'elles figurent en annexe de la délibération.

5 Budget Primitif 2009 – Budget Annexe Jean Vilar.

Ce Budget annexe voté selon l'instruction M4 est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de ***380.101 €***. Il diminue de **-1%** par rapport à 2008.
L'obligation d'un budget annexe résulte de l'assujettissement de ses recettes à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Après avoir entendu D. WEISSER,

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

adopte par chapitre en recettes et en dépenses le Budget Primitif de l'espace Jean Vilar.

6 Budget Primitif 2009 – Budget Crédit Bail Immobilier, 2 place des Musiciens et 2, rue Cauchy

Ce Budget annexe voté selon l'instruction M4 est équilibré en recettes et dépenses à hauteur de ***883.964,98 €***. L'obligation d'un budget annexe résulte de l'assujettissement de ces recettes à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les recettes sont composées des loyers des immeubles 2, place des Musiciens et 2, rue Cauchy ainsi que le remboursement par les locataires des charges afférentes à ces locaux.

Les dépenses sont liées aux remboursements des intérêts et de l'amortissement du Crédit Bail souscrit auprès de Flobail. Les autres dépenses résultent des charges courantes des immeubles loués (EDF, eau etc…)

Sont repris dans ce budget les crédits nécessaires à la levée anticipée de l'option d'achat de 380 m² de bureaux situés rue Cauchy. Cette transaction était prévue en 2008 et en raison du retard sur la production de l'acte notarié, celle-ci est différée sur le 1er trimestre 2009.

Après avoir entendu D. WEISSER,

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

adopte par chapitre en recettes et en dépenses Budget Primitif 2009 – Budget Crédit Bail Immobilier, 2 place des Musiciens et 2, rue Cauchy.

7 Approbation du marché de travaux relatif à la confortation des sols préalable à la construction de l'école dite « Monmousseau »

Dans le cadre de l'ANRU, puis concomitamment de la rénovation du quartier du Chaperon Vert et de l'étude démographique de resectorisation scolaire, la Municipalité a décidé de relocaliser l'école élémentaire du quartier Vache Noire face à l'école Casanova, par souci de cohérence territoriale mais aussi pour prendre en compte l'évolution des effectifs.
En effet, à l'horizon 2012 sont prévus à ce jour, avec la livraison des Portes d'Arcueil, 167 enfants à la maternelle Casanova, soit 7 classes, et 206 élèves à l'élémentaire soit 9 classes. Par précaution, et la vitalité actuelle du quartier le confirme, la ville a décidé de constituer un groupe scolaire de 17 classes.

L'objectif municipal est de construire pour la rentrée 2010, sur le parcellaire de l'actuel foyer Monmousseau, pas seulement une école élémentaire, mais un équipement scolaire permettant d'accueillir une partie de l'activité maternelle, sans préjudice pour les générations futures, c'est-à-dire à Haute Qualité Environnementale.

Une mise en concurrence, en procédure négociée a été lancée le 26 septembre 2008 pour une remise des candidatures le 21 octobre suivant.

Le coût de l'opération de confortation est estimé entre 200 000 et 400 000 € TTC. Les travaux devront se dérouler durant 1er trimestre 2009.

Quatre entreprises ont été admises à présenter une offre après analyse des candidatures. Seule deux d'entre elles ont effectivement remis une offre. Les négociations ont été engagées dès la clôture de remise des offres soit le 5 décembre 2008.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 janvier a attribué le marché à l'entreprise Soletanche Bachy pour un montant de 265 096,00 euros HT soit 317 054,82 euros TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché proposé par l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après avoir entendu C. RANSAY,

Le Conseil,
à l'unanimité

approuve le marché de travaux relatif à la confortation des sols préalable à la construction de l'école dite « Monmousseau », et qui s'élève à 317 054,82€ TTC.

8 Approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation donnée à Monsieur le Maire de souscrire un marché de travaux – confortation des sols – pour l'extension de l'école maternelle Pauline Kergomard

En mars 2006, à l'issue des inscriptions et au regard de l'importance du nombre d'enfants une demande d'ouverture a été faite auprès de l'IA. C'est dans ce contexte qu'est née la quatrième classe de l'école maternelle Kergomard.

Des mesures transitoires ont été nécessaires concernant son implantation : un module préfabriqué a été installé afin d'augmenter les capacités d'accueil.
C'est dans ce cadre que le Bureau Municipal de Novembre 2006 a validé les travaux d'extension de l'école de 460 m² shon, consolidant ainsi la quatrième classe et intégrant une cinquième conformément à l'étude menée sur la sectorisation scolaire qui faisait apparaître ce besoin.

A ce stade et afin de répondre aux délais impartis pour la réalisation de l'extension de l'équipement et garantir son ouverture pour la rentrée scolaire 2009, il est nécessaire d'entreprendre les travaux de confortation des sols.

Pour ce faire, la maîtrise d'ouvrage a établi le dossier de consultation des entreprises, qui a la particularité de prévoir une organisation environnementale du chantier, en imposant la mise en œuvre d'un chantier à faibles nuisances (bruits, propreté).

Cette consultation donnera lieu à un marché unique dont le montant prévisionnel est estimé à 180 000 euros TTC.

Une procédure négociée a été lancée, en date du 1er décembre 2008, dans le but de mettre en concurrence les entreprises susceptibles de répondre aux besoins de la commune.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE pour une remise des candidatures le 22/12/2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché issu de la procédure de mise en concurrence.

Après avoir entendu C. RANSAY,

Le Conseil,
à l'unanimité,

approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et autorise Monsieur le Maire à souscrire le marché de travaux issus de la procédure de mise en concurrence.

9 Participations familiales pour la fréquentation des accueils de loisirs maternels et primaires pendant les vacances scolaires – année scolaire 2008/2009

Jusqu'à présent les participations familiales pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs étaient fixées sur la base de 2 délibérations du conseil municipal de juin 2001, les tarifs étant actualisés chaque année par décision du maire.
Ces délibérations s'appliquaient toute l'année scolaire sans distinction pour les périodes de vacances.
Depuis la rentrée scolaire 2006 une procédure de préinscription aux accueils de loisirs, **pour les vacances scolaires** a été mise en place pour remédier à la fluctuation des effectifs qui engendrait des difficultés de fonctionnement et altérait la qualité de l'accueil et des activités proposées dans les accueils,
Cette démarche avait été mise en place suite à des rencontres avec les parents pour leur faire part des difficultés de fonctionnement du service consécutives aux fluctuations trés importantes des effectifs ayant des incidences sur la qualité de la prestations offertes aux participants et sur les coûts de fonctionnement de cette activité municipale.
Pour rappel, la procédure mise en place n'était pas assortie de pénalités car elle reposait sur l'attitude responsable et citoyenne des parents.
Le bilan réalisé fait état d'un manque de respect important de la procédure qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs d'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement des accueils de loisirs.
Face à la nécessité de garantir un accueil de qualité dans le respect de la règlementation, il est proposé de renforcer l'obligation de préinscription en appliquant des pénalités aux parents qui ne respecteraient pas la procédure. Les familles ont été conviées à une rencontre pour expliciter la démarche.
Ainsi, en cas de non respect de l'obligation de préinscription pour les vacances scolaires, des pénalités seront appliquées ainsi :

- Pour les enfants préinscrits qui seront absents aux jours annoncés, chaque journée d'absence sera facturée
- Pour les enfants non préinscrits qui seront présents, le tarif journalier sera majoré de 25 %

L'application des pénalités pourra faire l'objet de dérogation pour les 5 motifs suivants et sous réserve de présentation des justificatifs attendus :

Motif de dérogation	Justificatif à présenter
Raisons médicales	Certificat médical
Reprise d'emploi non prévue	Attestation de l'employeur
Evènement familial grave	Acte de décès, certificat médical….
Enfants de nouveaux habitants	Certificat de scolarisation out tout document justifiant de la date d'arrivée sur la ville
Enfants non arcueillais hébergés par leur famille arcueillaise	Dérogation accordée par l'élue chargée de l'enfance

Ces dispositions seront applicables dès les congés scolaires d'hiver de février 2009.

Après avoir entendu A. RAJCHMAN et H. PECCOLO,

Le Conseil,
à l'unanimité,

approuve les Participations familiales pour la fréquentation des accueils de loisirs maternels et primaires pendant les vacances scolaires – année scolaire 2008/2009 et dit que ces dispositions sont applicables dès les congés scolaires de Février 2009.

10 <u>Vœu du Conseil municipal à propos des combats à GAZA.</u>

Après une courte introduction, Monsieur le Maire lit le vœu proposé au vote des Conseillers :

« Le Conseil municipal de la ville d'Arcueil réuni le jeudi 15 janvier 2009 se joint aux multiples voix à travers le monde qui appellent à l'arrêt immédiat des combats dans la bande de Gaza.
Il réaffirme le caractère d'impasse d'une guerre qui n'apporte chaque jour que son lot de nouvelles victimes civiles et favorise les extrémismes des deux camps, éloignant encore un peu plus la perspective d'un règlement politique du conflit.
Il condamne ceux qui en France justifient l'affrontement ou appellent à la haine entre les communautés sous prétexte de ce conflit.
Il appelle l'ensemble des citoyens, des associations, des partis politiques à choisir le parti de la paix et au respect du droit international
Il réaffirme le droit des Palestiniens à un Etat, et celui d'Israël à vivre en sécurité, seules conditions d'une paix durable dans la région »

Afin de permettre à certains élus de pouvoir échanger avant le vote, Monsieur le Maire suspend la séance du Conseil pendant une dizaine de minutes.

Après avoir entendu D. JACQUIN, S. GANNE LEVY, H. PECCOLO et Monsieur le Maire,

Le Conseil,
à l'unanimité,

adopte le vœu ainsi modifié.

<u>COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</u>

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

<u>Conventions avec les associations concernant l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2009 :</u>

1 <u>Association Comité d'Action Sociale et Culturelle des fonctionnaires titulaires et non titulaires et de ses établissements publics (C.A.S.C.)</u>

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve la convention établie avec le Comité d'Action Sociale et Culturelle des fonctionnaires titulaires et non titulaires et de ses établissements publics (C.A.S.C.) concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 65 000€ pour l'année 2009.

<u>2 Association « ARC EN CIEL »</u>

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve la convention établie avec l'association ARC EN CIEL concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 70 000€ pour l'année 2009.

3 Association « Arcueil Animation »

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve la convention établie avec l'association Arcueil Animation concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 106 714€ pour l'année 2009.

4 Association sportive « le Cosma »

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve la convention établie avec l'association sportive le Cosma concernant l'attribution d'une subvention de 163 427€ pour l'année 2009.

5 Incorporation dans le domaine privé communal du bien vacant et sans maître sis rue des Champs Elysées, cadastré E n°59

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Décide que le bien sis rue des Champs Elysées et cadastré E n°59 est incorporé au domaine privé communal et autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'incorporation de ce bien dans le domaine privé communal.

6 Dépôt d'une demande de permis de construire pour la réalisation d'une « Maison de la Bièvre ».

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de Permis de Construire pour la réalisation d'une « Maison de la Bièvre »

Réalisation de la «Maison des Solidarités »

7 Approbation du marché relatif aux travaux de démolition, réseaux enterrés, gros œuvre en maçonnerie, structure escalier et charpente métallique, cloisons, doublages, raccord plâtre, faux-plafonds et flocage, menuiseries intérieures et revêtements scellés pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 1.

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société Geneton SAS concernant le lot n°1 : gros œuvre, d'un montant de 428 396.85 euros HT soit 512 362.63 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

8 Approbation du marché relatif aux travaux de charpente, couverture, zinguerie pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 2.

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société Durand Pierre Sarl concernant le lot n°2 charpente, couverture, zinguerie d'un montant de 75 000,00 euros HT soit 89 700,00 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

9 Approbation du marché relatif aux travaux de Ravalement, plâtre et chaux pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 3.

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société Peintechnic Sarl concernant le lot n°3 ravalement, plâtre et chaux d'un montant de 54 554,00 euros HT soit 65 246,58 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

10 Approbation du marché relatif aux travaux de Menuiseries extérieures bois pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 4.

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société PSP 92 concernant le lot n°4 menuiseries extérieures bois d'un montant de 205 155,35 euros HT soit 245 365,80 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

11 <u>Approbation du marché relatif aux travaux de serrurerie pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 5.</u>

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société Fiore Etablissement concernant le lot n°5 serrurerie d'un montant de 40 601,68 euros HT soit 48 559,61 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

12 <u>Approbation du marché relatif aux travaux de chauffage, plomberie, sanitaires, pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 6.</u>

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société Fiore Etablissement concernant le lot n°6 chauffage, plomberie, sanitaires d'un montant de 71 123,00 euros HT soit 85 063,11 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

13 <u>Approbation du marché relatif aux travaux d'électricité : courant fort – courant faible pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 7.</u>

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société Immobat concernant le lot n°7 électricité : courant fort – courant faible d'un montant de 60 543,32 euros HT soit 72 409,81 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

14 <u>Approbation du marché relatif aux travaux d'ascenseur pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 8.</u>

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société Daldoss France SA concernant le lot n° 8 ascenseur d'un montant de 48 100 euros HT soit 57 527.60 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

15 Approbation du marché relatif aux travaux de peinture et revêtement de sols pour la réalisation d'une "Maison des Solidarités" : Lot 9.

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve le marché de travaux issu de la procédure de mise en concurrence présenté par la société Peintechnic Sarl concernant le lot n° 9 peinture et revêtement de sols d'un montant de 24 246,00 euros HT soit 28 998.21 euros TTC, relatif à la réalisation d'une "Maison des Solidarités".

16 Services de nettoyage des bâtiments communaux - Approbation d'un avenant n°3

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve l'avenant n°3 au marché relatif au service de nettoyage des bâtiments communaux présenté par la société Véolia Propreté Nettoyage et Multiservices concernant le transfert du nombre d'heures affectés au foyer de personnes âgées « Gaston Monmousseau » sur deux autres bâtiments :

SCHS :	Ajout 1.02h par jour
Voirie :	Ajout 1.02h par jour

17 Services de réalisation d'un bulletin municipal « Arcueil Notre Cité » - Approbation d'un avenant n°3.

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve l'avenant n°3 au marché relatif à la réalisation d'un bulletin municipal « Arcueil Notre Cité ».

18 Modification des critères d'attribution de l'allocation municipale différentielle d'aide à l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Décide de supprimer l'obligation d'emploi d'une assistante maternelle domiciliée sur la ville, de prendre en compte, dans le calcul de l'allocation, les indemnités d'entretien et de nourriture que les parents versent à l'assistante maternelle pour chaque journée effective d'accueil de leur enfant.

19 Approbation de la convention avec le Conseil Général du Val de Marne relative à la mise à disposition du gymnase JP Ducasse au Collège D. September.

Après avoir entendu F. CLAVURIER, JM. ARBERET er Monsieur le Maire,

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Approuve la convention entre la ville et le Conseil Général du Val de Marne relative à l'attribution d'une subvention à la ville pour la reconstruction du gymnase JP Ducasse en contrepartie de la mise à disposition gratuite de l'équipement sportif aux élèves du collège Dulcie September.

20 Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 750€ au collège Dulcie September pour l'organisation d'un séjour de ski en mars 2009.

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Décide de subventionner à titre exceptionnel le séjour scolaire organisé par le collège Dulcie September en mars 2009, à hauteur maximum de 1 750 €.

21 Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ à l'association « Cœurs des Antilles ».

Après avoir entendu C. DI GENNARO et Monsieur le Maire,

Le Conseil,
à l'unanimité,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association « Cœurs des Antilles » afin de participer aux frais engagés par l'association pour l'organisation d'un réveillon de noël pour tous.

22 OPHI Arcueil Gentilly : Octroi d'une garantie d'emprunt totale sur l'opération ANRU– Opérations conventionnées – Réhabilitation de 80 logements locatifs sociaux situés quartier de la Vache Noire 59, avenue Laplace « Bâtiment B » à ARCUEIL

Le Conseil,
par 30 voix pour,
et 3 abstentions,

(C. DI GENNARO / C. BILKE / F. CLAVURIER)

Décide d'accorder sa garantie totale pour le prêt de 1.550.000 € que l'OPHI Arcueil Gentilly se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'opération de construction ANRU – Opérations conventionnées –réhabilitation de 80 logements locatifs sociaux situés quartier de la Vache Noire 59, avenue Laplace « Bâtiment B » à ARCUEIL.

Séance levée à 23h00

Le secrétaire de séance,
Emmanuel BLUM

Le Maire,